



PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 9 juin 2023

Présents :

Mme FOYART Khristine, Maire
Mme VERRIERE Véronique, Adjointe
M. DEPRET Geoffray, Adjoint
Mme POUX Anne-Marie, Adjointe
M. BRIGHTON Hervé, Adjoint
Mmes GUAY Ana, ROOSE Annabelle, WEMAUX-LEPINE Ingrid, Conseillères municipales
MM. BINCTIN Patrick, GILOT Christophe, LOUMIKOU Jean, Conseillers municipaux

Excusés et représentés :

M. FROIDEVAUX Philippe, Adjoint, a donné pouvoir à Mme VERRIERE Véronique
Mme WEMAUX Monique, Déléguée, a donné pouvoir à Mme Ingrid WEMAUX-LEPINE
M. DUFETRE Alain, Conseiller, a donné pouvoir à Mme ROOSE Annabelle
M. DENICOURT-BOULANGER Christian, Conseiller, a donné pouvoir à M. Patrick BINCTIN
M. GARNIER Jean-Grégoire, Conseiller, a donné pouvoir à Mme Khristine FOYART

Absente excusée :

Mme LEGOUT Stéphanie, Conseillère

Absente :

Mme DESSEAUX Christel, Conseillère

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h30

M. LOUMIKOU est nommé secrétaire de séance.

Mme FOYART commente le volet « Informations générales ».

- **Date de la prochaine réunion**

La prochaine réunion aura lieu au début du mois de juillet 2023, si nécessaire.

- **Versement des subventions**

- Création d'une aire de jeux pour enfants et d'un parcours fitness, parc Saint Rieul
 - * subvention départementale : 16 650€
 - * DETR : 15 000€
- Travaux installation d'un skate-park, parc de la Butte Ouest
 - * subvention départementale : 11 210€

- Construction d'un restaurant scolaire et de locaux de stockage
* DETR : 47 250€ (solde sur 67 500€)

- **Conseil départemental**

La somme de 39 393,09€ sera versée au titre du fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement 2022.

- **Remerciements**

Le SAMU SOCIAL de l'Oise remercie le CCAS pour l'attribution d'une subvention de 800€.

- **Don**

M. DEBRIE a effectué un don d'un montant de 50€ au CCAS en remerciement de la mise à disposition de la salle Balavoine pour un décès.

M. CHETTI a fait un don de 20€ pour le CCAS lors de son mariage en mairie.

- **Mission locale**

La mission locale a transmis son bilan de l'année 2022 concernant les jeunes brenouillois.

- 38 jeunes dont 6 nouveaux
- 31 entrées en dispositif d'accompagnement (garantie jeunes, parrainage, ...)
- 25 mises en situation (emploi, formation, scolarité, alternance, immersion en entreprise)
- Allocations versées aux jeunes : 8 473€ (garantie jeunes), 2 280€ (PACEA)

- **Dates à retenir**

Fête de la musique Fasila Jouer: mercredi 21 juin à 20h30 à l'espace Balavoine

Brocante Evidanse : samedi 1^{er} juillet au parc de la Butte Ouest

Compte rendu du Maire au Conseil municipal des décisions prises dans le cadre de sa délégation

Non-exercice du droit de préemption urbain

Adresse	Lieu-dit	Parcelle
73 rue de la Libération	Le Marais de Rieux	AK 530
5 rue Alfred Kastler	L'Epine Ouest	AA 333

- Affaires générales

Objet	Montant TTC
Devis pour l'entretien des chaudières	
Mairie	329.38€
Ecole élémentaire	377.30€
Ecole maternelle	407.00€
Espace Balavoine	1 004.96€
Salle annexe	329.38€

Salle SBDA	479.16€
Devis modules « lego » béton	1 080.00€
Devis travaux peinture école élémentaire	5 268.00€
Devis formation AIPR, agents services techniques	960.00€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de ses délégations.

I. ADMINISTRATION GENERALE

1. Election des délégués et suppléants sénatoriaux

Les conseils municipaux doivent désigner leurs délégués qui constituent, aux côtés des députés, sénateurs, conseillers régionaux et conseillers départementaux, le collège électoral sénatorial.

L'arrêté préfectoral daté du 26 mai 2023 fixe le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués, délégués supplémentaires et de suppléants à désigner ou à élire au collège électoral sénatorial pour chacune des communes du département de l'Oise.

Une liste a été établie lors de ce conseil municipal. Elle est composée de 4 hommes et de 4 femmes.

Liste BRENOUILLE

Titulaires :

- Mme Khristine FOYART
- M. Hervé BRIGHTON
- Mme Anne-Marie POUX
- M. Geoffray DEPRET
- Mme Véronique VERRIERE

Suppléants

- M. Philippe FROIDEVAUX
- Mme WEMEAUX-LEPINE Ingrid
- M. Jean LOUMIKOU

Résultat de l'élection : 15 votes « liste BRENOUILLE », 1 vote blanc

2. Enquête publique société IDDEO Villers-Saint-Paul

Une enquête publique relative à la demande de modernisation et d'augmentation de la capacité de l'unité de valorisation énergétique de la société IDDEO a été réalisée sur la commune de Villers-Saint-Paul. Elle a débuté le lundi 24 avril dernier et s'est terminée le vendredi 26 mai 2023.

L'exploitation de la chaleur sous forme de vapeur obtenue pourra bénéficier à la ville de Creil, en plus de Villers-Saint-Paul.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés a statué sur le présent rapport et a émis un avis favorable.

3. Dissolution du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Construction des Communes de l'Oise

Madame la Préfète de l'Oise a prononcé la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Construction des Communes de l'Oise, collectivité de rattachement de Oise Habitat et a invité les communes membres de ce syndicat, à s'entendre sur les modalités de sa liquidation.

Hormis un solde bancaire positif qui s'élève à 1 997,75€, constitué de quelques versements effectués à l'origine par quelques communes, le Syndicat Intercommunal ne dispose ni de personnel ni de biens immobiliers ou mobiliers.

Compte-tenu des difficultés d'identification des éventuels attributaires et de l'impossibilité de garantir le respect du principe d'équité dans la répartition entre les Communes membres de cet actif de l'entité à dissoudre,

Madame POUX a remplacé Madame FOYART au Conseil d'administration du nouveau syndicat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **prend acte de la dissolution du syndicat Intercommunal, d'Aménagement et de Construction des Communes de l'Oise,**
- **approuve la liquidation amiable de ce Syndicat,**
- **approuve les principes de répartition tels que précisés ci-dessus,**
- **autorise Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération**

II. QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas de question diverse, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

Le secrétaire de séance
Jean LOUMIKOU



La présidente de séance
Khristine FOYART

